



N°0303/MPT/GE/SAO/17

La Mission Permanente de la République Togolaise auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève présente ses compliments au Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression et a l'honneur de confirmer la réception par le Gouvernement togolais de la correspondance référencée UA TGA 1/2017 datée du 28 septembre 2017 attirant son attention sur les allégations de blocages d'accès aux réseaux sociaux et aux applications, ainsi que d'autres perturbations concernant Internet au Togo.

Le Gouvernement togolais remercie le Rapporteur spécial et voudrait l'assurer de sa pleine coopération. Il entend donner suite, dans les plus brefs délais, à la correspondance du Rapporteur spécial afin de lui permettre de faire un traitement objectif de la question, en toute indépendance, dans le cadre de son mandat.

Le Gouvernement togolais voudrait à cet égard, d'ores et déjà, attirer l'attention de Monsieur le Rapporteur Spécial sur le fait que des éléments de sa correspondance sont discutables.

Par voie de conséquence, le Gouvernement togolais saurait gré au Rapporteur Spécial de bien vouloir surseoir à communiquer publiquement sur le sujet en attendant sa réponse aux allégations contenues dans ladite correspondance.

La Mission Permanente de la République Togolaise auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève remercie le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression de son aimable coopération et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

Genève, le 23 octobre 2017

**RAPPORTEUR SPÉCIAL SUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DU DROIT À
LA LIBERTÉ D'OPINION ET D'EXPRESSION**

freedex@ohchr.org